

BUDGET GENERAL 2009/ MODIFICATIONS D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire,

Expose à l'Assemblée qu'il convient d'envisager certaines modifications d'inscriptions budgétaires, en vue de la comptabilisation des travaux en régie.

Propose la décision modificative N°2 – BUDGET GENERAL – suivante :

Section d'investissement

Dépenses

<i>Chapitre 23 (immobilisations en cours) – opération 106</i>	<i>- 4 300,-</i>
<i>Chapitre 23 (immobilisations en cours) – opération 104</i>	<i>- 34 700,-</i>
<i>Chapitre 23 (immobilisations en cours) – opération 102</i>	<i>- 1 100,-</i>
<i>Chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) – opération 106</i>	<i>+ 4 300,-</i>
<i>Chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) – opération 104</i>	<i>+ 34 700,-</i>
<i>Chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) – opération 102</i>	<i>+ 1 100,-</i>

Section de fonctionnement

Recettes

<i>Chapitre 70 (Produits des services)</i>	<i>- 40 100,-</i>
<i>Chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections)</i>	<i>+ 40 100,-</i>

Précise que les deux sections restent équilibrées en dépenses et en recettes

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la décision modificative N°2/2009 – BUDGET GENERAL.